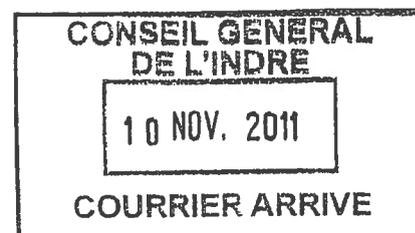


DEPARTEMENT DE L'INDRE  
ARRONDISSEMENT DE  
ISSOUDUN  
CANTON DE VATAN  
COMMUNE DE MEUNET-sur-  
VATAN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :** L'an Deux Mil onze  
**En exercice : 11** Le Jeudi treize Octobre 2011 à vingt heures  
**Présents : 11** Le Conseil Municipal de la Commune de MEUNET-sur-VATAN  
**Votants : 11** Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier PIERREL,  
Maire  
**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 5 Octobre 2011

**Présents :** Mesdames DANETZ Odile, FEVE Marie-Christine, BECHU Lorette,  
RICAUD Michelle, Mesdemoiselles ALBRAND Céline, CAILLIERE  
Maryse.  
Messieurs PIERREL Olivier, CHAUVIN Francisque, NANCEY Patrick,  
DUBREUIL Emmanuel, HUBER Patrick.

Mademoiselle ALBRAND Céline a été élue secrétaire de la séance.

**Objet :**

### **Projet de ligne à Grande Vitesse pour l'INDRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de ligne à Grande Vitesse pour l'Indre et propose la délibération suivante.

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de MEUNET SUR VATAN, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du Barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au Barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Après avoir écouté Monsieur le Maire,

Afin de délibérer, le Conseil Municipal décide de procéder à un vote à bulletins secrets. Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins.....	11
A déduire bulletin litigieux ou blanc.....	00
Pour la ligne à Grande Vitesse pour l'INDRE.....	11 voix
Contre.....	00

**A la majorité l'Assemblée délibérante :**

- ✓ **Est pour le projet de ligne à Grande Vitesse pour l'Indre**
- ✓ **charge Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Conseil Général qui lui-même la fera parvenir lors de réunion officielle de la Commission Nationale du Débat Public**

**POUR COPIE CONFORME,**

Fait et délibéré à MEUNET SUR VATAN, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Maire,  
O. PIERREL**

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Le 7.11.2011  
Publié ou notifié  
Le 7.11.2011

Le Maire,  
O. PIERREL